

DOSSIER MEDICAL PARTAGE (DMP) 3 MILLIONS DE DMP OUVERTS... ET VOUS, AVEZ-VOUS OUVERT LE VÔTRE ?



Créer son Dossier Médical Partagé, c'est bénéficier d'un service gratuit et hautement sécurisé grâce auquel tout patient peut conserver ses informations de santé et les partager avec les professionnels de santé de son choix. Véritable « mémoire de la santé », le DMP constitue un outil décisif pour améliorer la qualité et la sécurité des soins des patients. Ces derniers l'ont bien compris puisque 3 millions de personnes possèdent désormais leur carnet de santé numérique. La création d'un DMP prend quelques minutes seulement... alors, avez-vous pensé à ouvrir le vôtre ?

PLUS DE 200 000 DMP SONT DESORMAIS OUVERTS CHAQUE SEMAINE EN MOYENNE

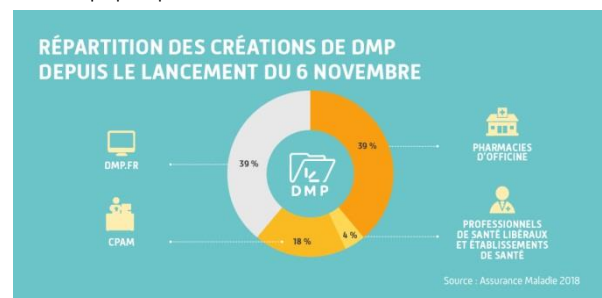
Le chiffre symbolique des 3 millions de DMP ouverts a été atteint le jeudi 13 décembre, soit un peu plus de 5 semaines à peine après le lancement officiel du service le 6 novembre dernier. Dans le détail, au cours de la semaine du jeudi 6 au mercredi 12 décembre, ce sont très exactement 240 090 dossiers qui ont été créés en France.

Ces créations en nombre ont été favorisées par la diversification des canaux d'ouverture : directement sur le site www.dmp.fr¹ par le patient qui a pu créer son DMP en autonomie au moyen des identifiants qui lui ont été adressés par l'Assurance Maladie ces dernières semaines ; dans les accueils des CPAM qui reçoivent 30 millions de visites chaque année ; dans les pharmacies qui ont la possibilité depuis juillet 2018 de s'équiper pour créer des DMP.

... Et ça marche ! De plus en plus de patients ouvrent leur DMP directement sur Internet ou avec l'aide de leur pharmacien. C'est ainsi qu'aujourd'hui :

- 39 % des DMP sont créés par les pharmaciens ;
- 39 % par les patients sur dmp.fr ;
- 18 % par les caisses d'assurance maladie ;
- 4 % par les professionnels de santé libéraux et les établissements de santé*.

*Taux moyens constatés sur deux semaines du jeudi 29 novembre au mercredi 12 décembre 2018.



DE PLUS EN PLUS DE PHARMACIES EQUIPEES



Plus d'1 pharmacie sur 2 (13 000) peut ouvrir des DMP, un chiffre en hausse de plus de 50 % depuis le 6 novembre dernier. A ce jour, plus de 800 000 DMP ont été créés en pharmacie.

L'ÎLE-DE-FRANCE, LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET L'OCCITANIE, CHAMPIONNES DES OUVERTURES DE DMP DEPUIS LE 6 NOVEMBRE

Depuis le 6 novembre, ce sont les habitants de l'Île-de-France (169 105 DMP ouverts), ceux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (103 435) et les Occitans (94 402) qui ouvrent la marche* ! Et quand on observe les données en cumul depuis l'origine, l'Île-de-France reste en tête avec un total de 396 167 DMP ouverts, mais elle est suivie par les Hauts-de-France (386 518) et la région Grand-Est (381 601).

*Nombre de DMP créés du 6 novembre au 11 décembre 2018.



UNE DYNAMIQUE QUI DOIT SE POURSUIVRE

La mobilisation de l'ensemble des acteurs est essentielle pour conforter l'élan de création actuel et permettre à chacun de bénéficier d'un meilleur suivi médical partout en France. Comme la carte Vitale ou le compte ameli, le DMP a vocation à s'imposer dans les usages de dizaines de millions de patients et de l'ensemble des professionnels de santé qui les suivent au quotidien.

Pour télécharger, les infographies et le dossier de presse, cliquer @ici

Contact presse : presse.cnam@assurance-maladie.fr

[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)

¹ Pour les assurés majeurs des régimes suivants : Régime Général, Camieg, Mutuelle Interiale, Cavimac, Enim, MGP, MNH, Solsantis, Harmonie Fonction Publique, CANSSM, LMDE.